

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Monsieur Roger ALEMANI installe les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.

Monsieur Christian AULEN, doyen de l'assemblée, préside la séance et propose de désigner Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, en qualité de secrétaire de séance, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Monsieur Camille ZEGHMOULI qui a donné procuration à Monsieur Roger ALEMANI.

1. Election du Maire :

Monsieur Christian AULEN, préside l'élection du Maire.
Non sans avoir rappelé les modalités du scrutin, il propose Madame Marine MONCHIERI et Monsieur Clément PIERRE en qualité d'assesseur et fait appel de candidatures.

Madame Marine MONCHIERI et Monsieur Clément PIERRE sont désignés en qualité d'assesseur.

La candidature de Monsieur Roger ALEMANI est présentée. Aucune autre candidature n'est déposée.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 15
- Suffrages exprimés : 29

Monsieur Roger ALEMANI obtenant 29 voix est proclamé élu Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire fait ensuite une déclaration. Il remercie les électeurs de leur confiance et ses colistiers de cette élection.

2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire :

Le conseil municipal par voix 29 pour, fixe à 7 (sept) le nombre d'adjoint au Maire.

3. Election des Adjoints au Maire :

Le bureau enregistre le dépôt d'une liste complète conduite par Madame Laurence RAYEUR-KLEIN.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 15
- Suffrages exprimés : 29

La liste obtenant 29 voix est élue, les adjoints prenant rang dans l'ordre suivant :

- 1^{ère} adjointe au Maire : Madame Laurence RAYEUR-KLEIN
- 2^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Franck CHAGNOT
- 3^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Camille ZEGHMOULI
- 4^{ème} adjoint au Maire : Monsieur Gilles VARIN
- 5^{ème} adjoint au Maire : Madame Carole COLIN
- 6^{ème} adjoint au Maire : Madame Anne-Sophie MONANGE
- 7^{ème} adjoint au Maire : Monsieur François VIRTEL

4. Lecture de la « Charte de l'Elu » :

Monsieur Roger ALEMANI, donne lecture de la « Charte de l'Elu », conformément aux dispositions de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, en précisant qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil municipal.

5. Régime indemnitaire des Elus :

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient, en application de l'article L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales, les barèmes suivants :

- Indemnité de fonction du Maire : 55 % de l'indice terminal de la fonction publique
- Indemnité de 1^{er} adjoint au Maire : 22 % de l'indice terminal de la fonction publique
- Du 2^{ème} au 7^{ème} adjoint au Maire : 19 % de l'indice terminal de la fonction publique
- Indemnité des 3 conseillers municipaux délégués : 13 % de l'indice terminal de la fonction publique

6. Délégations au Maire :

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'accorder, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, une délégation permanente et fixe les limites de certaines de ces délégations.

7. Commissions communales :

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constituer 9 (neuf) commissions permanentes et arrête leur constitution ainsi qu'il suit :

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES / EMPLOI » : Laurence RAYEUR-KLEIN, Lydia BARRAT, Armelle GALMICHE-RENARD, Audrey PIERREL, Caroline LARRIERE, Denis VERCELOT, Marine MONCHIERI, Patricia DURUPT.

COMMISSION « SPORT ET JEUNESSE » : Franck CHAGNOT, Camille ZEGHMOULI, Muriel THILL, Arnaud BADONNEL, Philippe PAGNI, William BRET, Gilles MUSSIER, Aurélie MARIOT.

COMMISSION « COMMUNICATIONS / RELATIONS EXTERIEURES » : Gilles VARIN, Carole COLIN, Philippe CLERC, Christian AULEN, Cathy BEGON, Sandrine ANDRE, Anne-Sophie MONANGE, Patricia DURUPT, William BRET.

COMMISSION « SCOLAIRE » : Camille ZEGHMOULI, Franck CHAGNOT, Anne-Sophie MONANGE, Aurélie MARIOT, Audrey PIERREL, François VIRTEL, Caroline LARRIERE.

COMMISSION « CULTURE/ANIMATION » : Carole COLIN, Christian AULEN, Lydia BARRAT, Cathy BEGON, Sandrine ANDRE, Aurélie MARIOT, Clément PIERRE, Patricia DURUPT, Audrey PIERREL, Gilles VARIN.

COMMISSION « COMMERCE/ARTISANAT » : François VIRTEL, Denis UNAL, Arnaud BADONNEL, Thierry VINCENT, Clément PIERRE, Annick LAURENT, Laurence RAYEUR-KLEIN, Caroline LARRIERE.

COMMISSION « SECURITE / POLICE / CIRCULATION » : Philippe CLERC, Carole COLIN, Denis UNAL, Christian AULEN, Muriel THILL, Thierry VINCENT, François VIRTEL, Gilles MUSSIER.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT » : Anne-Sophie MONANGE, Camille ZEGHMOULI, Armelle RENARD, Marine MONCHIERI, Annick LAURENT, Denis VERCELOT, Gilles MUSSIER.

COMMISSION « FINANCES » : Laurence RAYEUR-KLEIN, Franck CHAGNOT, Gilles VARIN, Camille ZEGHMOULI, Carole COLIN, François VIRTEL, Anne-Sophie MONANGE, Lydia BARRAT, Denis UNAL, Philippe CLERC, Clément PIERRE.

Il est à noter que Monsieur ALEMANI, Maire, est président de droit de l'ensemble des commissions susvisées.

8. Etablissements et organismes extérieurs :

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales d'une part et des conditions statutaires des différents établissements ou organismes d'autre part, le conseil municipal, désigne comme suit les représentants municipaux.

Syndicat intercommunal du secteur scolaire de GOLBEY :

Sont élus : Messieurs Camille ZEGHMOULI, Franck CHAGNOT

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges :

Sont élus :

Titulaires : Messieurs Roger ALEMANI, François VIRTEL

Suppléants : Messieurs Franck CHAGNOT, Denis UNAL

Centre Communal d'Action Sociale :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de porter à seize membres, la composition du conseil d'administration.

Il est procédé ensuite à l'élection des huit administrateurs représentant la commune, le Maire étant Président de droit :

Sont élus : Mesdames Laurence RAYEUR-KLEIN, Caroline LARRIERE, Armelle GALMICHE-RENARD, Patricia DURUPT, Audrey PIERREL, Lydia BARRAT, Aurélie MARIOT et Monsieur Denis VERCELOT.

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale de Golbey :

Sont élus : Mesdames Laurence RAYEUR-KLEIN, Annick LAURENT, Anne-Sophie MONANGE et Messieurs François VIRTEL, Denis UNAL, William BRET, Clément PIERRE, Arnaud BADONNEL, Philippe PAGNI. Le Maire est membre de droit.

Société d'Economie Mixte de développement économique d'Epinal-Golbey et de sa région :

Sont élus : Madame Laurence RAYEUR-KLEIN et Messieurs François VIRTEL, Clément PIERRE.

Conseil d'Administration du Collège Louis Armand :

Sont élus :

Titulaire : Camille ZEGHMOULI

Suppléant : Franck CHAGNOT

Conseil d'Administration de la SPL X-Demat :

Est élu : Monsieur Franck CHAGNOT

Conseil d'Administration du Centre Social Louise Michel :

Sont élus : Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Lydia BARRAT

Le Maire est membre de droit

Conseil d'Administration de Golbey Animation :

Sont élus : Madame Carole COLIN et Monsieur Gilles VARIN

Le Maire est membre de droit

Conseil d'Administration de la Société des Fêtes :

Sont élus :

Titulaires : Mesdames Aurélie MARIOT, Patricia DURUPT, Catherine BEGON, Audrey PIERREL, Armelle GALMICHE-RENARD, Messieurs Gilles MUSSIER, Christian AULEN, Thierry VINCENT.

Suppléants : Mesdames Marine MONCHIERI, Caroline LARRIERE.

9. Commission d'appel d'offres à titre permanent :

En application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission, présidée par le Maire.

Sont élus :

Titulaires : Mesdames Anne-Sophie MONANGE, Caroline LARRIERE, Lydia BARRAT et Messieurs François VIRTEL, Denis VERCELOT.

Suppléants : Mesdames Armelle GALMICHE-RENARD, Marine MONCHIERI et Messieurs Clément PIERRE, Philippe PAGNI, William BRET.

10. Commission communale d'accessibilité :

Invité à se prononcer, le conseil municipal fixe à huit membres du conseil et sept représentants d'associations extérieurs la composition de la commission communale d'accessibilité.

Sont élus : Mesdames Marine MONCHIERI, Armelle GALMICHE-RENARD, Carole COLIN, Annick LAURENT et Messieurs Christian AULEN, Gilles VARIN, Philippe CLERC, Denis VERCELOT.

Les associations extérieures : le président ou son représentant des APF, le président ou son représentant de l'ADAVIE, le président ou son représentant de l'AVSEA, le président ou son représentant de l'UNAFAM, le président ou son représentant du Club Entre-Nous, le président ou son représentant de l'Union Territoriale des retraités des Vosges, le président ou son représentant de l'Association des usagers du quartier du Haut du Gras.



Le Président de séance,

Roger ALEMANI,
Maire

